

Veillez lire attentivement ce qui suit AVANT de vous inscrire à un cours de conduite.

Si vous pouvez répondre « **oui** » à l'un des points suivants, nous vous conseillons de communiquer avec la Société de l'assurance automobile du Québec avant de vous inscrire à votre cours de conduite, car vous pourriez devoir vous soumettre à un examen médical ou visuel avant de pouvoir obtenir un permis de conduire.

Vous pouvez nous joindre du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h :

- Région de Québec : 418 643-7620
- Région de Montréal : 514 873-7620
- Ailleurs : 1 800 361-7620 (Québec, Canada, États-Unis)

Maladie ou chirurgie des yeux, excluant la correction de la vision (cataracte, glaucome, rétinopathie, strabisme, perte ou vision nulle d'un œil, etc.)

oui non

Abus ou dépendance à une drogue (toxicomanie) ou troubles liés à une autre substance que l'alcool

oui non

Étourdissements ou vertiges

oui non

Suivi ou traitement pour l'épilepsie

oui non

Suivi, traitement ou opération pour une maladie cardiaque ou vasculaire (infarctus, angine, pontage, stimulateur cardiaque, etc.)

oui non

Suivi ou traitement pour un trouble du système nerveux (traumatisme crânien, embolie, thrombose, maladie d'Alzheimer, accident vasculaire cérébral, maladie de Parkinson, sclérose en plaques, etc.)

oui non

Limitation de mouvements au niveau du cou, de la colonne vertébrale, d'un bras, d'une main, d'une hanche, d'une jambe ou d'un pied (due à l'arthrite, à l'arthrose, à l'ankylose, à une amputation, etc.)

oui non

Pertes de conscience ou convulsions non reliées à l'épilepsie

oui non

Suivi ou traitement pour un trouble psychologique, psychiatrique ou de comportement

oui non

Traitement pour le diabète

oui non

Abus ou dépendance à l'alcool (alcoolisme) ou troubles liés à l'alcool

oui non

Utilisation de tranquillisants ou de stimulants

oui non